



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la

# Michodière

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

Le 20 octobre 2016  
N° 33 - 2016

## SOMMAIRE

### Page 1 :

Lancement de la campagne électorale CNAMTS et DRSM

### Page 2 :

Sécurité sociale : FO se prépare pour gagner les élections

### Page 3 :

TRAM le SNFOCOS entendu

Elections professionnelles : résultats CPAM de Nanterre

### Page 4

Concours d'Inspecteur du Recouvrement

Recours au vote électronique

### Pages 5 et 6 :

Retour sur la journée Cadres du 11 octobre 2016 à la Confédération FO

### Pages 7 et 8 :

Cour des Comptes : la fonction informatique dans la Sécurité Sociale, vous avez dit renforcement ?



## Lancement de la campagne électorale CNAMTS et DRSM.

Le 19 octobre Jean-Claude Mailly a lancé dans les locaux de la CNAMTS la campagne électorale.

Un retour aux sources pour Jean-Claude puisqu'il nous a rappelé ... qu'il y a quelques années il avait été délégué syndical et délégué du personnel de la CNAMTS.

Jean-Claude Mailly, Alain Gautron et Michel Rochette ont insisté sur l'importance de ses élections et le caractère unitaire des listes électorales de FO : agents, cadres et praticiens conseils.

Plus que jamais devant les incessantes restructurations, l'action collective et la défense de la Convention Collective Nationale sont indispensables.

Défendre les droits de l'ensemble des personnels de l'Assurance Maladie c'est défendre les valeurs fondatrices de la Sécurité Sociale.

**La Sécu, un souvenir ? Jamais !**



**L'avenir, toujours !  
Votez FO !**

**Alain Gautron  
Secrétaire Général**

Bulletin d'information édité  
par le SNFOCOS Sous le N°  
de Commission Paritaire  
3 941 D 73 S  
Alain Gautron,  
Directeur Gérant

## Sécurité sociale : FO se prépare pour gagner les élections (article de Clarisse Josselin FO-Hebdo N° 3216 du mercredi 19 octobre 2016)

### REPRESENTATIVITE

Près de 10 000 salariés sont appelés le 17 novembre à élire leurs représentants à la Caisse nationale d'Assurance maladie (CNAMTS) et dans les directions régionales du service médical (DRSM). FO, représentative des trois catégories de personnel, organisait une journée de mobilisation le 5 octobre.

« *Défendre dans l'unité le personnel face aux plans ravageurs du gouvernement et des dirigeants* », c'est le mot d'ordre de FO pour ces élections. Les salariés de la CNAMTS et des DRSM votent ensemble, pour la première fois, afin d'élire les comités d'établissement et les délégués du personnel.

Le premier tour aura lieu le 17 novembre et le second tour, si nécessaire, le 1er décembre 2016.

Plus de soixante candidats ont participé à la réunion de préparation de campagne organisée au siège de la confédération par le syndicat des cadres des œuvres sociales (SNFOCOS) et la Fédération des Employés et Cadres (FEC FO).

Retrouvez  
toutes les  
photos du  
SNFOCOS  
sur [Flickr](#)

### Une mutualisation rampante

Alain Gautron, secrétaire général du SNFOCOS, et Guy Perrossier, de la FEC FO, ont rappelé qu'avec 37 % des voix chez les employés et 20 % chez les cadres et praticiens-conseils lors des élections au conseil de la CNAMTS en avril 2016, FO était le seul syndicat à pouvoir parler au nom des trois catégories de personnel.

Défendre les droits des salariés face à une mutualisation rampante de la protection sociale, dans une logique comptable, et augmenter les salaires sont les principales revendications de FO. « Quand vous défendez vos droits, vous défendez aussi l'avenir de la Sécurité sociale, allez-y », les a encouragés Jean-Claude Mailly.



---

**TRAM**

## TRAM : le SNFOCOS entendu

A l'occasion de la dernière INC Maladie, Alain Gautron a demandé à Nicolas Revel la communication du guide RH élaboré par la CNAMTS dans un souci de transparence.

Le SNFOCOS est entendu !

La CNAMTS demande aux Directeurs de CPAM de transmettre ce guide aux organisations syndicales qui en feront la demande.

Si vous rencontrez des difficultés au niveau local, faites-les remonter au secrétariat général du SNFOCOS (<mailto:snfocos@snfocos.fr>).

Notre seule ambition, défendre les droits des cadres !

**Alain Gautron**  
**Secrétaire Général**

\*\*\*

**Elections  
professionnelles**

## Elections professionnelles : résultats CPAM de Nanterre

Le jeudi 6 octobre 2016, les agents de la CPAM de Nanterre 92 votaient pour élire leurs nouveaux représentants du personnel.

Les candidats sortants du SNFOCOS qui faisaient liste commune avec FO ont largement conforté leur position de premier syndicat :

Avec pour les collègues employés + cadres :

- 58.64 % au comité d'Entreprise (55.29 % représentativité employés + cadres)
- 55.86 % aux délégués du personnel (employés + cadres).

Avec pour le SNFOCOS collègue cadre :

- 45.74 % au comité d'entreprise + 3.05 %
- 41.96 % aux délégués du personnel + 6.93 %

Le SNFOCOS remercie tous les collègues qui ont voté pour ses candidats qui ont manqué un second poste DP titulaire à 5 voix seulement et un taux exceptionnel de participation du collègue cadre de 76 % (du jamais vu sur notre CPAM !).

Nous respecterons comme nous l'avons toujours fait notre mandat et poursuivrons sans relâche notre combat quotidien pour la défense des collègues et de leurs revendications.

Nous nous battons au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail, la défense absolue de tous nos droits ainsi que celle de notre convention collective.

**Le SNFOCOS de la CPAM de Nanterre**

---

## Concours d'Inspecteur du Recouvrement

La première partie des épreuves de sélection du concours d'Inspecteur du Recouvrement s'est déroulée le 21 septembre 2016.



Surprise : un "bug informatique" n'a pas permis, semble-t-il, de fiabiliser les résultats des tests (en l'occurrence les résultats de certains candidats sont introuvables). Cette situation semblerait toucher 25% des postulants internes ou externes !!!!!

Monsieur Jean Louis REY a été saisi par notre secrétaire général dès le 8 octobre 2016 à propos de cette anomalie.

Réponse faite par Mme Catherine LORPHELIN le 12/10/2016 :

*Seuls les candidats pour lesquels les résultats ont été "perdus" subiront de nouvelles épreuves écrites afin d'éviter de nouveaux soucis informatiques ...*

Cette situation appelle les remarques suivantes, remarques que nous avons déjà formulées précédemment auprès de la direction de l'ACOSS :

- Lors du dernier concours destiné au recrutement des inspecteurs, réalisé l'an dernier, les candidats « internes à la sécurité sociale » ont rencontré des difficultés de connexion et l'épreuve a dû être recommencée (déjà ???).
- L'inégalité de traitement entre postulants « externes » et « internes » est flagrante : en effet, les externes réalisent ces épreuves depuis leur domicile.

Question : sont-ils seuls pour passer ces examens ?

Compte tenu de cette situation, le **SNFOCOS exige** :

- que l'on revienne aux anciennes pratiques du concours national avec des épreuves écrites réalisées dans un centre d'examen,
- que ce concours soit réalisé dans le respect de l'égalité de traitement entre tous les candidats telle qu'imposée par le code du travail,
- qu'il ne soit pas dévalorisé et
- qu'il s'impose aux directions régionales pour en terminer avec des recrutements "à la tête du client" qui, souvent, ne conviennent pas au métier d'inspecteur du recouvrement...

**Patrick SCHUSTER, Secrétaire de la Commission Professionnelle Permanente des ACERC**

\*\*\*

## Recours au vote électronique

(dossier Loi Travail (9) : droit du travail à l'ère du numérique - dossier juridique Liaisons sociales quotidien n° 181- 2016)

Auparavant, le recours au vote électronique pour les élections professionnelles n'était possible que si un **accord d'entreprise** le prévoyait. Aux termes de l'article 58, II de la loi Travail, depuis le 16 août 2016, l'élection peut avoir lieu par **vote électronique** si un accord d'entreprise ou, à défaut, si **l'employeur le décide** (C.Trav, art.L.2314-21 et L.2324-19 modifiés).

L'employeur peut donc désormais organiser le vote électronique même en l'absence d'accord d'entreprise prévoyant cette possibilité. Les modalités du vote électronique sont fixées par un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la Cnil, précise la loi.

*A noter : la publication de ce texte est prévue pour novembre 2016*

### Juridique

## Retour sur la journée Cadres du 11 octobre 2016 à la Confédération FO

Plus de 200 cadres se sont réunis ce mardi 11 octobre à la Confédération FO à l'invitation du SNFOCOS pour une journée de réflexion et de mobilisation sur le métier de cadre de la sécurité sociale.



En matinée les discours introductifs d'Alain Gautron, Patrick Privat et Eric Peres ont donné le ton sur l'ambition de la journée et l'importance de la mobilisation des cadres des organismes sociaux, puis les interventions du sociologue Alain Pichon et du secrétaire confédéral Pascal Pavageau ont permis aux camarades réunis d'appréhender au mieux l'évolution du métier de cadre depuis plus de 50 ans jusqu'à l'avènement et l'incidence du numérique sur celui-ci.



La présentation des résultats du questionnaire en ligne et de sa synthèse a introduit la phase de travail collectif prévue l'après-midi pour l'élaboration collaborative de notre plateforme revendicative de l'encadrement.

En début d'après-midi, Philippe Pihet, a apporté son éclairage relatif à la retraite des cadres.





**Retrouvez  
les photos  
de la  
journée  
Cadres et  
toutes les  
photos du  
SNFOCOS  
sur [Flickr](#)**

Après avoir planché par écrit sur les 3 thèmes proposés : la rémunération du cadre / la reconnaissance du statut de cadre / la conciliation vie personnelle et vie professionnelle, les camarades qui le désiraient sont intervenus sur les problématiques qu'ils voulaient aborder :

- augmentation de la rémunération,
- objectifs inatteignables,
- place des cadres experts et des cadres managers,
- évolution de carrière,
- classification,
- abondement du CET,
- formation,
- concours (cadres, inspecteurs, EN3S)
- temps de travail,
- écrêtement,
- suppressions de postes,
- externalisation,
- restructurations,
- mise en place d'un diagnostic bien-être individuel,
- management humain.

Ceux qui n'ont pas pris la parole ont couché sur le papier leurs revendications, plus de 70 contributions sont venues alimenter le débat !



Toutes ces propositions riches et variées seront utiles pour alimenter la plateforme revendicative de l'encadrement du SNFOCOS.

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière est venu clôturer cette journée.



Les résultats du questionnaire, ainsi que les 200 verbatim ont été mis en ligne dès le lendemain sur le site internet du SNFOCOS, tous les camarades présents qui avaient laissé leur adresse email ont reçu l'intervention du sociologue Alain Pichon.

Les photos prises lors de cette journée sont consultables sur le [compte Flickr du SNFOCOS](#).

## Cour des Comptes : la fonction informatique dans la Sécurité Sociale, vous avez dit renforcement ?

Le rapport de la Cour des Comptes, paru le 20 septembre dernier, consacre un chapitre de 35 pages à la fonction informatique dont la bonne organisation souhaitée « joue un rôle déterminant pour faire progresser la qualité du service rendu aux usagers, l'efficacité de la gestion des organismes, la réalisation effective des gains de productivité attendus de la modernisation et la fiabilisation des processus de production ».

La Cour considère que la fonction informatique, qui bénéficie de ressources importantes mais imparfaitement connues, reste organisée de manière complexe et fragmentée ce qui entrave son efficacité notamment par la dissociation des responsabilités fonctionnelles et hiérarchiques et par une dispersion des implantations géographiques et des équipes.

Elle demande en conséquence des évolutions structurelles rapides.

Ces évolutions se déclinent en 4 recommandations, qui impacteront près de 9000 agents\*, toutes catégories, branches, régimes et organismes confondus.

1ère recommandation: reconnaître aux organismes nationaux une autorité fonctionnelle et hiérarchique sur l'ensemble des agents et des moyens affectés à la maîtrise d'ouvrage, aux développements et à l'exploitation informatiques.

2ème recommandation: regrouper la fonction informatique sur un nombre beaucoup plus réduit de sites, en prenant en considération les perspectives démographiques et les implantations des réseaux de l'ensemble des régimes et branches.

Ces deux recommandations sont déjà engagées par toutes les branches du Régime Général et leur poursuite planifiée pour certaines. La Cour demande de prolonger la dynamique enclenchée. **Les agents ayant connu les épisodes précédents ne sont pas à l'abri des prochains.**

Concernant les maîtrises d'ouvrage, elle rappelle à la CNAMTS, sa préconisation de s'aligner sur ce que les autres branches et régimes ont mis en œuvre en créant une structure de pilotage ou de regroupement de cette fonction sous une seule tête, préconisation dont la pertinence n'est pas démontrée comme l'indique le Directeur de la CNAMTS dans sa réponse à la Cour.

**La principale cible de ces recommandations est la maîtrise d'ouvrage.**

« Balkanisation géographique et fonctionnelle », « réorganisations entravées », « émiettement géographique très préjudiciable », « parc immobilier informatique sous-utilisé », sont autant d'appréciations convergentes dessinant l'avenir des équipes et centres informatiques de développements et d'exploitation. Avec, au cœur des entraves à ce grand mouvement de rationalisation collective, la dénonciation de la « **rigidité des conditions d'emploi** des personnels reposant selon les **dispositions de la convention collective** exclusivement sur le volontariat ».

3ème recommandation: consolider les compétences internes, en réorientant les agents vers des tâches à plus forte valeur ajoutée grâce à une gestion prévisionnelle active des emplois et des compétences, en recrutant les profils de haut niveau nécessaires en petit nombre pour assurer en interne la complète maîtrise des projets structurants et en encadrant plus fortement le recours aux prestataires externes.

La Cour fait un constat de carence d'une réflexion aboutie de la part des directions en général.

S'appuyant sur le fait que 20% des effectifs de la fonction informatique ont en moyenne plus de 56 ans, avec des proportions plus importantes dans les centres de production (CTI, CERTI, CNEDI), elle alerte sur le risque de perte de connaissances et considère parallèlement que « cette situation peut aussi constituer une opportunité, qu'il ne faut pas manquer, pour redéfinir l'organisation de la fonction informatique et recomposer la carte des implantations informatiques, en permettant notamment de fermer les sites qui comptent peu d'effectifs et de recentrer les activités sur un nombre de sites plus réduit ».

---

Concernant le volet humain, elle expose les principes devant conduire la réflexion des branches et régimes pour répondre à « l'importance des départs en retraite à désormais brève échéance » :

- Réduction des effectifs,
- Accroissement des compétences à hauteur des enjeux stratégiques,
- Ré internalisation ciblée, à mener avec pragmatisme et sélectivité branche par branche et régime par régime,
- Identification des profils à haut niveau,
- Accompagnement de cette politique, en particulier les cadrages des emplois, par les administrations de tutelle au travers de la prochaine génération de COG.

Comme le rappelle du Directeur de la CNAF, dans sa réponse aux préconisations de la Cour, encore faut-il que la grille des rémunérations permette le recrutement des profils requis ?

4ème recommandation: développer les synergies entre les institutions de sécurité sociale en matière notamment d'achats informatiques, de mobilité des agents et d'utilisation des infrastructures L'idée de réduire les coûts de matériels et de licences en faisant jouer le volume d'achat ne suscite pas de remarque particulière si ce n'est que sa mise en œuvre n'est pas aussi simple qu'il y paraît puisque ce chantier, confié à l'UCANSS, n'a pas progressé.

**Retrouvez  
le  
SNFOCOS  
sur les  
réseaux  
sociaux :**

<https://twitter.com/snfocos1>

<https://www.facebook.com/snfocos>

Concernant la mutualisation d'infrastructure immobilière et de matériel voire de couches logicielles, la Cour souhaite à ce stade l'engagement d'une réflexion. Il ne nous appartient pas de donner un avis sur la pertinence technique, la faisabilité, les coûts et les risques générés par le regroupement d'infrastructures aussi sensibles. Les Directeurs des Caisses Nationales d'Assurance Maladie et des Allocations Familiales le font à juste titre.

Quant au regroupement des agents, le texte de la Cour est ambigu car elle l'associe aux possibilités offertes par la télégestion\*\* tout en ajoutant que « la création de centres de services partagés interbranches et interrégimes pourrait (...) contribuer (...) à surmonter les contraintes affectant les mobilités géographiques ». Nous trouvons, là, l'idée, qu'une fois les personnels regroupés, l'obstacle de la mobilité géographique disparaît. **Comment la Cour peut-elle imaginer sérieusement qu'une telle opération puisse être menée sans réaction des personnels ?**

La Cour demande enfin que soit activé le chantier de mise en place de passerelles effectives entre branches et régimes afin d'offrir aux agents de nouvelles possibilités de mobilité aux agents, notamment lorsque des services informatiques de différents réseaux sont installés à proximité « immédiate ».

La Cour des Comptes conclut en demandant que la fonction informatique soit considérée comme une priorité de premier rang pour des institutions dont l'activité repose sur la solidité de systèmes d'information parmi les plus importants de notre pays. Il apparaît essentiel à cet égard de fixer un cap beaucoup plus ambitieux en ce domaine pour la prochaine génération de conventions d'objectifs et de gestion.

#### **Au bilan**

Les recommandations de la Cour des Comptes de réduire les effectifs, le nombre de sites informatiques, les étages de pilotage et les rattachements hiérarchiques ne constituent pas une nouveauté.

Mises en œuvre pour une part concernant l'organisation hiérarchique et fonctionnelle et le nombre de sites, elles seront poursuivies au cours des prochaines COG et, concernant les effectifs, se réaliseront avec les prochains départs en retraite.

La réflexion et l'affichage d'une politique de gestion des ressources humaines et de la prestation externe devra être un sujet d'interpellation des directions générales et informatiques par les organisations syndicales pour que l'intérêt des agents soient défendu et leurs avis entendus.

**Enfin, la défense de notre Convention Collective Nationale reste une ardente obligation.**

**Pierre Duca, secrétaire de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens.**

\* Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, production et support

\*\* Il est en effet tout à fait possible techniquement d'exercer les métiers de l'informatique sans être en proximité géographique des matériels